



Conseil national professionnel
Pharmacie d'Officine et Pharmacie Hospitalière

CPOPH

Positionnement du CPOPH sur la possibilité de réalisation de tests multiplex

VRS – COVID – Grippe chez les enfants par les pharmaciens d'officine

Dans le cadre de l'épidémie de bronchiolite qui sévit depuis le mois d'octobre à un niveau très élevé en France, le CNP Pharmacie est très favorable à la réalisation par les pharmaciens d'officine d'un test antigénique multiplex (Grippe/COVID/VRS), sur le modèle de la mise à disposition actuelle des tests antigéniques pour la COVID, dès lors que ces tests seront agréés par le Ministère de la Santé et de la Prévention.

- Comme le souligne la Haute Autorité de Santé dans son avis en date du 15 octobre 2020, la détection des différents virus vise à diminuer le taux d'admission en hospitalisation pour les patients aux urgences, à organiser des mesures d'isolement appropriées et à mettre en place une prise en charge diagnostique et thérapeutique optimale.
- Ce test multiplex relèverait du même geste technique que pour les tests antigéniques COVID qui est maîtrisé par la profession partout sur le territoire. En témoigne le nombre de tests réalisés chaque semaine en France depuis le début de la crise du COVID.
- Les pharmaciens, de par leur formation initiale et continue, disposent des compétences nécessaires à l'identification des populations cibles, à la réalisation d'un test antigénique ainsi qu'à la mise en œuvre de la conduite à tenir en fonction du résultat du test.
- Le maillage territorial des pharmacies permet une accessibilité facile à toute la population, 97% des français résidant de manière générale à moins de 10 minutes en voiture d'une pharmacie.
- Les pharmaciens assurent une permanence des soins avec un réseau de garde de pharmacie 24h/24 7j/7.

Cette démarche permettrait une première orientation des parents par le médecin généraliste vers la pharmacie d'officine avant un adressage si nécessaire aux urgences ou vers un pédiatre libéral.

Elle participerait à la lutte contre l'antibiorésistance en évitant la prescription d'antibiotiques en « précaution », en l'absence d'identification de l'étiologie virale.

Elle faciliterait le conseil pharmaceutique pour la surveillance de l'évolution de la maladie.

Le CNP Pharmacie rejoint en ce sens le CNP de Pédiatrie qui sollicite aussi cette démarche auprès du Ministère de la Santé et de la Prévention par un communiqué argumenté en date du 23 octobre 2022. Il s'engage à promouvoir l'information et la formation autour de ces tests antigéniques multiplex.

Paris le 18 novembre 2022

Pr Antoine DUPUIS
Président du CPOPH